



Commune de  
**Villaz**

**Mise à l'enquête publique de la modification du Plan  
d'aménagement local (PAL) – Secteur Villaz-St-Pierre  
du 9 juin au 10 juillet 2023**

## **Message**

Une nouvelle déchetterie et un nouveau bâtiment édilitaire sont nécessaires pour répondre aux besoins actuels et futurs de la Commune. L'Assemblée communale a accepté d'octroyer un crédit d'investissement le 15 décembre 2021 pour la construction de ces infrastructures. Pour qu'un permis de construire puisse être délivré, les services cantonaux exigent que le plan d'aménagement local prévoie explicitement cet équipement dans la zone d'intérêt général 4, qui comprend les terrains de sport et les abris de protection civile en face du Vivier.

Afin de ne pas retarder la construction de ces infrastructures publiques, le Conseil communal a décidé de mettre à l'enquête publique la modification de l'article 25, alinéa 2, du RCU relatif à la zone d'intérêt général. La seule modification détaille la vocation de cette zone, en y intégrant la future déchetterie et le bâtiment édilitaire, ainsi que les abris de protection civile et le parking existants.

Le Conseil communal est convaincu de la nécessité de réaliser rapidement la nouvelle déchetterie et le nouveau bâtiment édilitaire. Cette modification du règlement est indispensable pour mettre à l'enquête le projet en parallèle de la modification du PAL et de pouvoir le réaliser rapidement. Cette modification sera formellement approuvée dans le cadre de la révision générale du plan d'aménagement local en cours. L'aboutissement de cette procédure reste une priorité pour le Conseil communal.

Villaz-St-Pierre, le 5 juin 2023.

Le Conseil communal